



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-066

Séance du 27 juin 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt sept juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt et un juin, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

**Nombre de Membres**

**Afférents au CC :** 36

**En exercice :** 21

**Ayant pris part à la  
délibération :** 27

**Présents :** Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Madame Véronique LACROIX, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC.

**Excusés donnant procuration :** Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Monsieur Alain BARRAU, Madame Ambre SOULARD donnant procuration à Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Henri VIAULES donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Jean-Michel LOPEZ donnant procuration à Madame Véronique LACROIX, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

**Excusés :** Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Alain BOYER, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

**Secrétaire de Séance :** Madame Nadège BARTHE DE LA OSA.

**Objet de la délibération : Urbanisme :**  
**Création d'un emploi permanent à temps complet**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet d'Ingénieur Principal à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 pour le poste de Responsable Urbanisme et Aménagement.

Ledit emploi permanent pourra être occupé par un fonctionnaire ou, de manière dérogatoire, comme le stipule l'article L. 332-8-3° du Code Général de la Fonction Publique, par un agent contractuel territorial car la Communauté de Communes regroupe moins de 15 000 habitants.

Le contrat à durée déterminée devra être d'une durée maximale de trois ans, ledit contrat étant renouvelable dans la limite maximale de six ans.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer l'emploi permanent susvisé.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

**Le Président,**  
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté  
de Communes  
Centre Tarn

**La Secrétaire de séance,**  
Nadège BARTHE DE LA OSA